

N°2025-005

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque

Objet : Exposition « Et toi, comment tu te sens ? ».

Titulaire : Association IMEDIA/UTOPIQUE éditions – 3 hameau de Teillol – 19380 ALBUSSAC  
Représentée madame JEAN Danielle, en sa qualité de présidente.

**Le Maire de la Ville de Vaujours,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2122-8,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU la proposition financière transmise à la ville et validée par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses activités, le service des Affaires Culturelles – Bibliothèque propose une Exposition « Et toi, comment tu te sens ? », de l'éditeur indépendant UTOPIQUE pour aborder les émotions pour des enfants de maternelles.

La durée de l'exposition est de trois semaines, du mardi 4 mars au samedi 25 mars 2025, dans la Salle Expo de la Bibliothèque.

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat proposés par l'Association IMEDIA/UTOPIQUE éditions – 3 hameau de Teillol – 19380 ALBUSSAC, représentée madame JEAN Danielle, en sa qualité de présidente et ce pour un montant de 530 euros TTC.

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de confier à l'Association IMEDIA/UTOPIQUE éditions – 3 hameau de Teillol – 19380 ALBUSSAC, représentée madame JEAN Danielle, en sa qualité de présidente, la proposition de l'Exposition « Et toi, comment tu te sens » ? et ce pour un montant de 530 euros TTC.

**ARTICLE 2 : DIT** que ce contrat est conclu avec l'Association IMEDIA/UTOPIQUE éditions pour une Exposition « Et toi, comment tu te sens ? », du mardi 4 mars au samedi 25 mars 2025, dans la Salle Expo de la Bibliothèque.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
ccntact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



**ARTICLE 3 :** DIT que les personnes présentes respecteront les mesures en vigueur et mettront en place les gestes barrières.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 6 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée au recueil des actes administratifs et notifiée à l'Association IMEDIA/UTOPIQUE

Fait à Vaujours, le 08 janvier 2025

Le Maire,



  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

